

MANCHE SANTE 21 : UNE DEMARCHE DE CONSULTATION INNOVANTE A L'INITIATIVE DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE

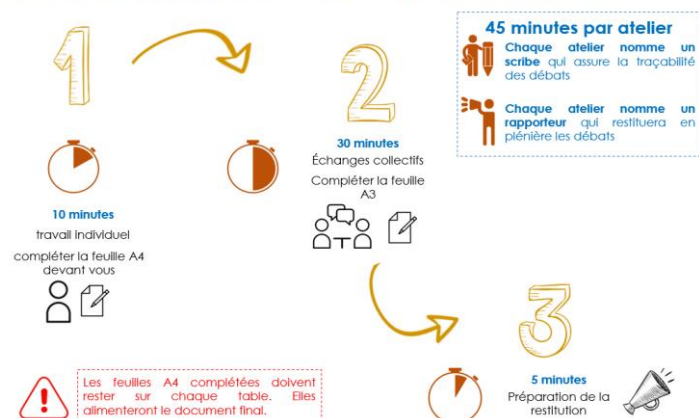
Dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé (PRS), les départements sont amenés, parmi d'autres instances à émettre un avis consultatif sur ce document de planification. Le conseil départemental de la Manche engagé depuis de nombreuses années sur ces enjeux, a souhaité mener une démarche proactive de dialogue avec ses parties prenantes. Le département de la Manche a fait appel à SEANCE PUBLIQUE pour l'accompagner dans la réalisation de cette consultation sur trois mois.

Pour garantir l'utilité et la qualité de la démarche, plusieurs recommandations ont été formulées et notamment la nécessité de mener une phase de dialogue en deux temps. Ce parti pris a eu pour avantage de permettre d'adapter les objectifs du dialogue aux parties prenantes mobilisées.

Deux phases principales ont été dessinées :

1. **Une première phase dédiée aux parties prenantes** qui visait, à travers la mobilisation d'outils d'intelligence collective, à recueillir leur expertise et propositions d'actions ;
2. **Une seconde phase à destination des élus locaux** pour leur présenter les conclusions issues de la première étape et affiner avec eux les projets à mettre en œuvre.

FICHE MÉTHODOLOGIQUE À DISPOSITION DES PARTICIPANTS



La première étape s'est traduite par **une demi-journée de travail** comprenant des temps plénières et des temps de travail en ateliers thématiques.

Les parties prenantes disposaient d'éléments de diagnostic pour initier les échanges ainsi que de questions auxquelles répondre pour assurer la cohérence et l'intérêt des productions.

Pour élaborer ces éléments de contexte, les différents documents produits par l'ARS et le département ont été analysés.

Quatre soirées débats avec les élus locaux ont été organisées pour la seconde étape. Le format était plus traditionnel mais aussi plus adapté à l'auditoire et à ses attentes. Il s'agissait en effet ici de restituer le contenu des échanges de la 1^{re} phase et de peaufiner les propositions retenues à travers une phase d'échange. Une centaine de participants a été mobilisée lors de ces différentes réunions. Différents livrables de la démarche ont été produits pour favoriser l'animation des réunions : documents de projection, documents sur tables, comptes-rendus, etc. Les synthèses ont toutes été transmises aux participants après chaque étape afin d'assurer la transparence du projet.



Côté bilan : ce sont au final plus d'**une centaine de personnes qui ont été mobilisées**. Une montée en compétences de l'ensemble des acteurs (parties prenantes, élus, département) a été observée à travers les partages d'expériences, de diagnostic ou encore de pratiques innovantes. La démarche a aussi permis de favoriser les échanges et partages d'expérience. Ce fut aussi l'occasion de mesurer l'appétence de tous les acteurs, y compris les élus pour ces démarches de consultation. Tous ont demandé à ce que le travail soit poursuivi sous la forme de bilans annuels intermédiaires et de débat sur les expériences en cours. Enfin, **l'ARS, voyant l'engagement fort du département a décidé de l'intégrer dans le comité de suivi du PRS.**

Retour sur la 3^e Conférence nationale des territoires « Europe, cohésion et territoires »

Le 12 juillet 2018, le Premier ministre Edouard PHILIPPE a présidé la 3^e Conférence nationale des territoires (CNT). La CNT est l'organe de dialogue privilégié entre l'Etat et les collectivités territoriales. La dernière en date, en décembre 2017, avait mis l'accent sur la nécessaire numérisation du territoire pour lutter contre la fracture territoriale. La thématique de cette édition a été organisée autour de l'« Europe, cohésion et territoires ».

Les présidents des associations des régions, des départements et des maires de France, avaient annoncé conjointement le boycott de cette Conférence nationale des territoires (CNT): « les collectivités ne peuvent cautionner par leur présence une instance qui n'est devenue qu'un faux-semblant de concertation et de dialogue (...) le gouvernement s'enferme dans une politique de réforme hors-sol, décidée à Paris et inapplicable sur le terrain »



A l'occasion de la CNT, Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, en charge du dossier de la fonction publique territoriale et ancien président de l'Association des Petites Villes de France a maintenu la porte ouverte : « Nous disons à celles et ceux qui n'ont pas voulu venir, à ceux qui ont pris cette décision pour des positions que l'on doit respecter, mais qui sont parfois de nature très politique, que la porte est ouverte ».

Dans son propos introductif, le Premier ministre a rappelé les défis auxquels sont confrontés les pays européens : les risques du Brexit, le bras de fer commercial avec les Etats-Unis, le réchauffement climatique et les migrations. Si la résolution de ces problèmes passe avant tout par une réflexion internationale, les collectivités territoriales doivent être pleinement associées aux décisions et à la mise en application des politiques.

A cette occasion, le gouvernement a tenu à rappeler les initiatives gouvernementales en faveur des territoires :

- Investissement dans les compétences : depuis le début du quinquennat, l'exécutif a fait du système éducatif l'un des enjeux prioritaires en engageant la réforme de la formation et de l'apprentissage, en rendant obligatoire la scolarité à partir de 3 ans, le dédoublement des classes de CP en REP et REP + pour que les fondamentaux soient mieux maîtrisés, la transformation du baccalauréat et la réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Réforme des transports : le gouvernement a souhaité opérer **une réorientation des politiques de transport non pas sur les infrastructures mais sur le concept de mobilité**. Pour le Premier ministre, les mobilités du quotidien sont au cœur des problématiques de cohésion des territoires : ce chantier est mené avec les associations d'élus.
- Maîtrise des finances publiques : « ne plus avoir la maîtrise des finances publiques c'est fragiliser la souveraineté et la cohésion des territoires ». La contractualisation mise en place par l'exécutif doit permettre de retrouver des marges de manœuvre en encadrant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Edouard PHILIPPE rappelle que **sur les 322 collectivités locales ciblées par le dispositif, plus de 230 se sont déjà engagées (la quasi-totalité des grandes communes, une majorité de régions et un peu moins de la moitié des départements)**.
- Développement économique : la loi PACTE envisage différentes mesures en faveur des territoires. **Réduction de la durée des soldes** : pour résorber la fracture territoriale, le gouvernement entend réduire la durée des soldes de 6 à 4 semaines afin de redynamiser les centres-villes. **Développement des voitures autonomes** : l'article 43 du projet de loi PACTE entend simplifier les expérimentations des véhicules autonomes sur l'ensemble du territoire. Le texte prévoit notamment la possibilité de mener des expérimentations avec des « conducteurs non-experts » et d'autoriser les véhicules autonomes de transport public. Le gouvernement met en exergue la forte demande des collectivités territoriales à être les acteurs majeurs de la mobilité innovante.

Le gouvernement a rappelé sa volonté de mettre en place une nouvelle méthode pour mener les politiques territoriales :

1. Généraliser le « mode projet » comme le programme « Action cœur de ville ». Selon Edouard PHILIPPE **« l'Etat n'est pas là pour définir la stratégie des 222 villes : il n'en a ni la légitimité, ni les moyens, ni l'envie »**. Ce sont aux élus locaux de porter leurs projets, l'Etat n'est qu'un appui pour apporter une expertise ou des capitaux supplémentaires ;
2. Consacrer l'action publique sur les territoires en difficulté (politique en faveur des quartiers sensibles, politique éducative du dédoublement des classes) ;
3. Mise en place de l'Agence nationale de cohésion des territoires pour coordonner l'ensemble des opérateurs qui opèrent pour le compte de l'Etat dans les territoires ;
4. Développer des logiques de mise en réseaux entre les métropoles et les villes moyennes.

Contractualisation : quels rôles pour les entreprises dans les territoires ?

Emmanuel MACRON devant le Congrès le 9 juillet 2018 : Appel à la mobilisation des entreprises

« Nous voulons renouer avec une croissance durable, mais aussi promouvoir une croissance partagée. C'est pourquoi je recevrai **les 100 premières entreprises françaises** durant ce mois afin de **solliciter leur engagement** dans les défis qui nous attendent. J'attends d'elles qu'elles s'engagent **en termes d'apprentissage, d'emploi dans les quartiers difficiles** ou les **zones économiques en souffrance** car il n'y aura pas de dynamisme économique sans **mobilisation sociale** de toutes les parties prenantes. Je ne leur demanderai pas de les engager par la loi mais **par un engagement actif, immédiat** des engagements de création d'emplois, d'embauche d'apprentis, visibles, par des engagements sur nos territoires ».

Cet appel se traduit déjà à travers de nombreux exemples de démarche de contractualisation et de partenariat :

- **BANLIEUES** : Le président de la République a demandé le 22 mai aux entreprises du SBF120, qui composent l'indice boursier regroupant les 120 principales valeurs françaises, de se mobiliser dans la lutte contre le chômage qui sévit dans les quartiers : **« Je veux que vous preniez votre part »**.
- **BIODIVERSITE** : Le Plan biodiversité a été présenté le 4 juillet par le ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot : **« C'est un appel aux citoyens, aux élus, aux entreprises que je veux lancer »**
- **TRANSITION ECOLOGIQUE** : Les contrats de transition écologique, associent les collectivités locales et les entreprises sur un territoire pour favoriser l'émergence de solutions énergétiques. **« Les contrats de transition écologique sont singuliers en associant les fédérations professionnelles, les filières économiques »** - Sébastien LECORNU, 16/01/ 2018

La contractualisation est un axe majeur de la nouvelle méthode permettant de faire avancer ensemble l'Etat, une ou plusieurs collectivités, une ou plusieurs entreprises. La mobilité est l'un des domaines pour lesquels l'Etat et les collectivités territoriales sont les plus ouverts à cette démarche de contractualisation. Plusieurs start-ups ont saisi cette opportunité afin de développer de véritables services innovants.



Société créée en 2012, **ParkingMap** conçoit des solutions clés en main de stationnement connecté à la fois à destination des gestionnaires privés mais également des collectivités territoriales. A travers une technologie de capteurs, l'entreprise cartographie en temps réel l'offre de stationnement. En développant plusieurs outils web et applications mobiles, les usagers sont guidés vers les places disponibles et les données récoltées permettent aux gestionnaires publics ou privés de mieux maîtriser leur parking. Dans le cadre du projet **Action Cœur de ville**, une **expérimentation a été engagée par la ville de Soissons afin de redynamiser son centre-ville commerçant**.

17 juillet 2018 – « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! »



Emmanuel Macron a réuni à l'Élysée les patrons des 100 plus grandes entreprises françaises pour les appeler à **renforcer l'apprentissage et les embauches dans les quartiers en difficulté**. Le président s'est félicité que les 30.000 offres de stages de classe de 3e promises dans son discours sur la politique de la ville en mai étaient déjà trouvées pour être proposées aux jeunes l'an prochain. Les dirigeants de Total, Danone, Leclerc, Carrefour, Renault, Kering, BNP-Paribas, Accor, L'Oréal ou Pernod étaient notamment présents, ainsi que ceux de plusieurs entreprises étrangères implantées en France, dont Zara, Novartis ou Coca-Cola.

« L'Etat ne peut pas tout, les entreprises doivent s'engager », a agréé **Patrick POUYANNE**, le PDG de Total, premier groupe français. Il a ainsi cité la décision de porter à 5% des effectifs en équivalents-apprentissage, notamment en réduisant l'intérim. Celui de Danone, **Emmanuel FABER**, a insisté sur le fait qu'"une entreprise ne pouvait pas se développer sans tisser des liens d'utilité réciproque avec le territoire". A cette occasion, **Michel-Edouard LECLERC** a également indiqué : « Déjà très impliqués sur leurs territoires et notamment auprès des quartiers où sont implantés beaucoup de nos magasins (emplois, mécénat associatif, sponsoring sportif...), nous allons redoubler d'efforts pour tendre la main à des habitants que leur adresse postale stigmatise injustement ! »

Outre les 15.000 stages dans les services de l'État, les entreprises en offriront 15.000 autres, dont 1.500 pour BNP-Paribas, 600 pour Accor ou 1.500 pour la Fédération Régionale des Travaux Publics Ile-de-France.

Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques MEZARD, et le secrétaire d'Etat Julien DENORMANDIE doivent faire un point d'étape de la stratégie gouvernementale pour les quartiers en difficulté au conseil des ministres du 19 juillet 2018, près de deux mois après le discours présidentiel sur la politique de la ville.

Angers (Maine-et-Loire)

Une ville à enjeux

Angers est la deuxième ville de la région Pays de la Loire en termes d'habitants et la préfecture du département Maine-et-Loire :

- Politique : préfecture du département Maine-et-Loire.
- Démographique : deuxième ville de la région Pays de la Loire après Nantes (150 000 habitants pour la commune et près de 400 000 pour la communauté urbaine).

Les priorités de la ville

- Politiques éducatives, culturelles et sportives représentent 31% du budget de la ville d'Angers (305 millions d'euros) ;
- Aménagement et développement du territoire (27%) ;
- Développement économique, emploi, attractivité et rayonnement (18%)
- Pilotage des politiques publiques et administration (14%).

Les acteurs des municipales de 2020

Depuis 2014, le maire et le président d'Angers Métropole est **Christophe BECHU**. Si le maire n'a pas encore fait savoir son intention de se représenter aux prochaines élections, son entourage n'a que peu de doute. Initialement membre de l'UMP et proche de Nicolas SARKOZY, Christophe BECHU a quitté les Républicains en décembre 2017. Qualifié de Macron-compatible, il a signé une tribune la veille du second tour de l'élection présidentielle pour appeler à voter pour Emmanuel MACRON. Il est membre du comité directeur de l'association « La France Audacieuse » dirigée par Christian ESTROSI et Jean-Luc MOUDENC. Une entente avec le parti présidentiel est donc envisageable.

A noter la bonne entente de Christophe BECHU avec **Mathieu ORPHELIN** (député REM du Maine-et-Loire proche de Nicolas HULOT) : « Avec Christophe, nos rapports sont très bons depuis le début. On a toujours été adversaires mais on s'est toujours bien entendus. On échange très régulièrement d'ailleurs », lance Matthieu ORPHELIN. « On travaille de manière intelligente sur les dossiers qui concernent le territoire comme l'indemnité kilométrique vélo, la police de proximité ou les emplois francs. La capacité à dépasser les clivages politiques fait partie de l'ADN de ce territoire, et c'est particulièrement le cas avec Matthieu ORPHELIN », répond le maire.

A gauche, **Frédéric BEASTE**, ancien maire (PS) et chef de l'opposition se tient prêt à toute éventualité : il a créé une association citoyenne « Aimer Angers ». **Roch BRANCOUR** souhaiterait constituer une liste rassemblant toutes les droites (il est soutenu par Thierry MARIANI, Robert et Emmanuelle MENARD, Jean-Frédéric POISSON).

Parlementaires des circonscriptions angevines :

- Matthieu ORPHELIN (REM, DD) ;
- Stella DUPONT (REM, FIN) ;
- Nicole DUBRE-CHIRAT (REM, LOIS) ;
- Philippe BOLO (MODEM, ECO).

Prochain rendez-vous de SEANCE PUBLIQUE



Mercredi 25 septembre de 18h30 à 20h

Atelier Saint-Simon autour de **Jérôme JAFFRE**

Analyste politique :

- o ancien vice-président de l'institut de sondage Sofres,
- o directeur du Centre d'études et de connaissance sur l'opinion publique
- o chercheur associé au CEVIPOF.

EN BREF

Taxe séjour Airbnb : une manne financière pour les communes

La plateforme de location va étendre au 1^{er} juillet son dispositif de collecte automatique de taxe de séjour pour 23 000 communes (actuellement 50). Les communes vont percevoir plusieurs dizaines de millions d'euros.

Le MEDEF publie une étude sur le développement économique territorial

Le 21 juin 2018, le MEDEF a publié une étude intitulée « 12 propositions pour le développement économique des territoires ». Parmi les propositions, le MEDEF suggère de continuer le processus de décentralisation initiée par la loi NOTRe et de faire davantage confiance à l'entrepreneuriat pour soutenir les territoires.

Agenda des territoires :

Congrès de Régions de France (26 et 27/09)
Congrès AdCF (3 et 5/10)
Congrès des départements de France (7 et 9/11)
Congrès de l'association des maires de France (20 et 22/11)